

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 10993

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

La Nation se fixe pour objectif de dé plafonner les trimestres d'assurance chômage comptabilisés dans le calcul des pensions de retraite pour 2024.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Par cet amendement, nous souhaitons dé plafonner les trimestres de chômage et d'activité réduite comptabilisés dans le calcul des pensions de retraite.

Le mépris social du chômage était encore à l'ordre du jour que le Gouvernement décidait de s'en prendre à la retraite. Emmanuel Macron et l'oligarchie au pouvoir ont en effet exprimé leur hargne vis-à-vis de millions de gens en grande difficulté, en les désignant comme responsables de leur chômage et de leur pauvreté. Sous couvert de ""responsabiliser"", le gouvernement s'est rendu coupable des pires injustices antisociales de renforcement des contrôles et de radiation, ou encore en réduisant, la durée d'indemnisation de 36 mois à 27 mois pour les plus de 55 ans, justement pour la classe d'âge qui va patir du recul de l'âge légal, et pour beaucoup, sans chômage ni retraite. Le

projet idéologique global de la macronie permet aux grandes entreprises de pouvoir exploiter toujours plus librement une main-d'œuvre dépourvue de protections. Parmi les calculs de boutique pour trouver quel trimestre refuser à quel assuré, il en est un qui reste dans toute la logique de la Macronie.

En effet, aujourd'hui, les trimestres de chômage et d'activité réduite sont certes pris en compte dans le calcul de la retraite, mais dans la limite de 4 trimestres. Cela revient à précariser en retraite, celles et ceux qui étaient déjà précaires. Nous proposons par conséquent que ces trimestres soient déplafonnés."